

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 20 novembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Christophe DE PIETRO - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude GAUDIN représenté par Lionel ROYER-PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Eric LE DISSES - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 005-1505/15/BC

■ Définition d'emplois créés à la nomenclature

DPRH 15/14105/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il convient de définir les missions, ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération relatifs à des emplois créés à la nomenclature de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment ses articles 3 al.1 et 3-3 et 34 ;

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 novembre 2015

- Le décret n°90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- Le décret n°90-127 du 9 février 1990 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux ;
- Le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- Le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;
- Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- La délibération 004-094/14CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- La délibération FCT 002-1185/15/CC du 25 septembre 2015 du Conseil de communauté, relative à la nomenclature des emplois de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, complétant et modifiant les délibérations antérieures.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- Qu'il est approuvée la définition d'emploi suivante pour dix postes permanents et trois postes non permanents liés à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré : Décide

Article 1 :

Sont approuvées les définitions d'emplois suivantes pour 10 postes permanents à temps complet :

- Quatre Développeurs Economiques Territoriaux (Direction de la compétitivité du territoire) ;
- Un Chargé d'Etudes Pluviales (Direction de l'eau de l'assainissement et du pluvial) ;
- Un Chargé d'Etudes Environnement et Génie des Procédés (Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial) ;
- Un Chargé de Mission Matériel Roulant Métro (Direction des Transports - Mission Pilotage Contrat RTM et Economie des Transports) ;
- Un Chargé de Mission Arboriculture (Direction Générale Adjointe Propreté)
- Un Directeur Adjoint des Achats et de la Commande Publique
- Un Auditeur grands comptes

1/ Quatre Développeurs Economiques Territoriaux inscrits à la nomenclature en référence des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des attachés territoriaux, rattachés à la Direction de la Compétitivité du Territoire.

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur de la Compétitivité du Territoire, les Développeurs Economiques Territoriaux devront accompagner les entreprises sur les zones d'activités et les quartiers prioritaires de Marseille Provence Métropole.

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 novembre 2015

Ils auront en charge :

- D'identifier et rencontrer les entrepreneurs du territoire :
 - Capturer et analyser leurs besoins à court et moyen termes et rédiger une fiche entreprise/projet/actions ;
 - Proposer des solutions d'implantation et résoudre des problématiques notamment liées à la voirie/propreté ... ;
 - Donner un premier niveau d'information sur les dispositifs d'accompagnement des partenaires ;
 - Mettre en place un relais auprès du réseau d'appui à la création / post-crédation d'entreprise, d'experts, d'associations d'entreprises ...
 - Réaliser le suivi des projets d'accompagnement et la saisie quotidienne des résultats sous le CRM pour générer son bilan mensuel.
- De développer et animer les partenariats et réseaux professionnels :
 - Participer aux comités de pilotages des programmes et plans d'actions des partenaires pour contribuer à l'atteinte de leurs objectifs ;
 - Favoriser les conditions d'une offre commerciale et artisanale pertinente sur et autour des quartiers prioritaires et le développement d'offres immobilières nouvelles en partenariat avec les services commerces des communes, les chambres consulaires, MRU, le GIP Politique de la Ville, les bailleurs sociaux, les opérateurs immobiliers privés.
- D'aider à structurer les offres de service à destination des TPE-PME et proposer les solutions à mettre en place.
 - Remonter systématiquement les informations pertinentes issues du terrain pour consolider la politique publique de développement économique ;
 - Contribuer au Marketing territorial et à la promotion de l'ensemble des territoires.

Profil : Diplôme d'études supérieures de type développement économique, Ecole de commerce ou d'ingénieur requis. Niveau I - Expérience sur des fonctions similaires souhaitée.

Rémunération : la rémunération de ces emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon des cadres d'emploi des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

2/ Un Chargé d'Etudes Pluviales inscrit à la nomenclature en référence du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, rattaché à la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial.

Description du poste : Sous l'autorité du Chef de service Etudes Générales, le Chargé d'Etudes Pluviales devra réaliser les études pluviales d'aménagement de réseau, de cours d'eau et d'ouvrages hydrauliques sur le territoire communautaire de Marseille Provence Métropole.

Il aura en charge :

- D'élaborer les documents de planification
- De hiérarchiser les actions et programmer les travaux dans un cadre budgétaire restreint et dans un souci permanent d'optimisation des coûts d'investissement et d'exploitation ;
- D'assurer, dans certains cas, le suivi des études de maîtrise d'œuvre ;
- De participer à l'élaboration des prescriptions et des documents types en matière de prévention des inondations et au dimensionnement des dispositifs d'assainissement pluvial ;
- De superviser leur application dans le cadre des autorisations d'urbanisme et des constructions d'ouvrages neufs sur l'ensemble de Marseille Provence Métropole ;
- De rédiger et gérer les marchés publics ;
- De participer à la fixation et à la révision des objectifs annuels techniques et financiers du service.

Profil : Diplôme d'études supérieures de type ingénieur hydraulicien ou équivalent requis – Niveau I - Expérience sur des fonctions similaires souhaitée.

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 novembre 2015

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

3/ Un Chargé d'Etudes Environnement et Génie des Procédés inscrit à la nomenclature en référence du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, rattaché à la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial.

Description du poste : Sous l'autorité du Chef de service Etudes Générales, le chargé d'études devra assurer le pilotage, ou la réalisation en direct, d'études de faisabilité en production d'eau potable, et traitement des eaux usées.

Il aura en charge :

- D'assurer la réalisation d'études environnementales liées à l'exercice des compétences eau et assainissement sanitaire et pluvial de la Communauté Urbaine : suivi des milieux récepteurs au droit des rejets, périmètres de protection des eaux destinées à la consommation, zonages assainissement et pluvial...
- D'établir en relation avec les services opérationnels et avec l'exploitant les cahiers des charges et le suivi des études confiées à des bureaux d'études extérieurs jusqu'à leur réception et d'en assurer la régularité administrative et financière ;
- D'assurer le suivi du Contrat de Préservation et d'Economie de la Ressource en Eau ;
- De jouer le rôle d'interlocuteur de l'Agence de l'Eau, de l'Agence Régionale de Santé et des institutions publiques concernées par le domaine ;
- D'assurer, en relation avec la Direction de l'Urbanisme et du Foncier, la mise à jour des pièces relatives à l'eau et à l'assainissement en fonction de l'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme ;*
- D'assurer, dans certains cas, le suivi des études de maîtrise d'œuvre.

Profil : Diplôme d'études supérieures de type génie des procédés en traitement de l'eau ou équivalent requis. Niveau I - Expérience sur des fonctions similaires souhaitée.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

4/ Un Chargé de Mission Matériel Roulant Métro inscrit à la nomenclature en référence du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, rattaché à la Direction des Transports - Mission Pilotage Contrat RTM et Economie des Transports.

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur de la Mission Pilotage Contrat RTM et Economie des Transports, l'Ingénieur devra définir, rédiger, et analyser les parties concernant le matériel roulant métro et tramway aux différentes étapes des projets d'acquisition et les opérations de maintenance patrimoniale (programme, marchés MOE, marchés AMO, marchés fourniture...). Il devra participer à la validation des documents des autres spécialités des projets en interface avec le MR : sécurité, systèmes embarqués, sol) avec les autres membres de l'équipe. Il devra également assister le maître d'ouvrage aux différentes étapes du projet, informer et assister l'exploitant et recueillir ses avis en vue de les intégrer aux propositions faites au maître d'ouvrage.

Il aura en charge :

- Pour les projets d'acquisition soit 70% de son activité :
 - Pour les marchés de maîtrise d'œuvre :
 - De participer à la rédaction du programme de l'opération et des missions du futur maître d'œuvre en respectant les choix fonctionnels arbitrés par Marseille Provence Métropole ;
 - De participer à l'analyse des offres pour la partie Matériel Roulant.

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 novembre 2015

- Pour les marchés de fourniture :
 - De veiller à la complétude de la prise en compte des demandes du maître d'ouvrage et, à la convenance des contrôles et des essais demandés.
 - D'analyser et valider les propositions de Rapport d'Analyse des Offres faites par le maître d'œuvre ;
 - De suivre, en coordination avec le maître d'œuvre, et d'analyser les différentes étapes techniques, administratives et financières (cahier de fabrication, prototype, qualification, essais, série, jalons, livraison, réception et mise en service, documentation, formation, garantie, etc.) dont il a en charge la validation.
 - De participer, en coordination avec le responsable exploitabilité et sécurité du projet, les autres membres de l'équipe, le maître d'œuvre, l'EOQA et les services de l'état, à l'analyse des dossiers de sécurité.
 - D'assister l'exploitant avant et au cours du déploiement pour conduire les nouvelles organisations, la formation, et le volet social du projet engendrés par le nouveau matériel roulant ;
 - Recueillir les avis de l'exploitant sur l'exploitation et la maintenance du matériel roulant.
 - De s'assurer de la qualité des services effectués ;
 - D'organiser et conduire des visites, et des réunions ;
- Pour les opérations de maintenance patrimoniale soit 30% de son activité :
 - D'analyser pour le compte de Marseille Provence Métropole, maître d'ouvrage les propositions de réalisation des opérations périodiques de maintenance patrimoniale des MR ferroviaires faites par des Moe ou des Conducteurs d'Opération externes :
 - Périodicité
 - Nature des opérations
 - Estimations financières
 - Modalités de réalisation
 - Propositions des DCE des marchés de réalisation
 - Propositions d'analyse des offres
 - Réceptions et suivi des garanties.

Profil : Diplôme d'ingénieur avec connaissances des matériels roulants ferroviaires en conception, exploitation et maintenance ou orienté en mécanique ou électromécanique. Niveau I

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

5/ Un Chargé de Mission Arboriculture inscrit à la nomenclature en référence du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, rattaché à la Direction Générale Adjointe Propreté.

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur général Adjoint, l'Ingénieur devra assurer la gestion des arbres de voirie présents sur le territoire communautaire (dont 30 000 sur Marseille) ainsi que celle des opérations liées aux obligations légales de débroussaillage (OLD).

Il aura en charge :

- De gérer les prestations externalisées liées à l'entretien des arbres de voirie présents sur le territoire communautaire, à savoir :
 - taille,
 - plantation,
 - abattage, arrachage, replantation,
 - entretien des pieds d'arbres (minéralisation),
 - traitements phytosanitaires,
 - expertises sur la dangerosité.

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 novembre 2015

Cette activité implique le montage et le suivi administratif, technique et financier des marchés y afférents, dont le contrôle des prestations.

- De suivre des chantiers de travaux neufs (plantation, arrosage...) ;
- D'apporter conseil et expertise arboricoles ;
- De suivre et de mettre à jour l'inventaire du patrimoine arboré ;
- De gérer des OLD.

Profil : Diplôme d'ingénieur spécialisé en arboriculture. Niveau I

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

6/ Un Directeur Adjoint des Achats et de la Commande Publique inscrit à la nomenclature en référence des cadres d'emplois des attachés territoriaux et des ingénieurs territoriaux, rattaché à la Direction des achats et de la commande publique.

Description du poste :

- pilotage de la réflexion sur la convergence progressive des achats et de la commande publique au niveau métropolitain et de ses impacts procéduraux et organisationnels (rapprochement des procédures, des cahiers des clauses contractuelles, computation des seuils, organisation des CAO etc.).
- coordination et développement des relations avec les ordres professionnels et les assemblées consulaires, afin d'améliorer l'accès à la commande publique des entreprises locales, et notamment des TPE/PME et artisans : construction d'un « *small business act* » métropolitain, amélioration de la transparence et de la programmation des achats vis-à-vis du tissu économique local etc.,
- réflexion sur le développement et l'organisation des modalités de présentation des contrats pouvant bénéficier de subventionnements européens, nationaux, et thématiques.

Profil : formation supérieur Niveau I

Rémunération : la rémunération de ces emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

7/ Un Auditeur grands comptes inscrit à la nomenclature en référence du cadre d'emplois des attachés territoriaux, rattaché à la Direction de la Gestion Externalisée.

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur de la Gestion Externalisée, l'auditeur devra assurer le contrôle, l'analyse financière, le conseil juridique et l'assistance aux directions des différentes délégations de service public.

Il aura en charge :

- D'analyser les comptes financiers et les rapports de délégataires (équilibre du contrat, taux de rendement, tri, ICR...),
- D'élaborer régulièrement le diagnostic des forces et faiblesses des contrats DSP et une typologie des risques,
- De contrôler la régularité et la fiabilité des opérations réalisées et des états financiers des structures contrôlées,
- De vérifier les comptes de résultat (analyse des clés de répartition, application des coefficients d'indexation, amortissements, provisions, identifications des marges cachées) et les comptes rendus annuels du délégataire,

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 novembre 2015

- D'assurer le suivi patrimonial et de la valeur financière notamment, des biens de retour, de reprise,
- D'effectuer une analyse comparative auprès des autres métropoles sur les activités de nature comparable,
- De porter assistance aux directions pour le montage des dossiers de consultation AMO et DSP,
- De rédiger ou valider les documents relatifs au DSP,
- D'élaborer les visas des projets de délibération.
- De participer au dispositif de formation mis en place,
- De participer ou animer les réunions organisées interservices.

Profil : Diplôme d'études supérieures requis de niveau II (spécialisation en audit, gestion, ou comptabilité).
Expérience sur des fonctions similaires appréciée.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des attachés territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

Article 2 :

Sont approuvées les définitions d'emplois suivantes pour trois postes non permanents à temps complet :

- Trois Instructeurs FSE / FEDER (Direction de la Stratégie, Prospective et Développement Territorial)

1/ Trois Instructeurs FSE / FEDER inscrits à la nomenclature en référence des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des attachés territoriaux, rattachés à la Direction de la Stratégie, Prospective et Développement Territorial.

Description du poste : Sous l'autorité du Chef de service Europe, les Instructeurs devront contrôler les opérations financées par les fonds structurels (FEDER et FSE) de la génération 2007/2013.

Ils auront en charge :

- D'apporter une expertise juridique et technique en matière de fonds européens :
 - Répondre aux contrôles des dossiers relatifs aux opérations financées par les fonds structurels : répondre principalement aux observations de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) sur la cohérence du rapport de contrôle de service fait (vérifier que les rapports sont bien renseignés et cohérents avec Présage, corriger les incohérences à l'aide des éléments contenu dans le dossier, être en mesure de proposer des pistes de solutions pour les éventuels blocages et répondre par courriel aux observations) ;
 - Reprendre les rapports de Contrôle de Service Fait (CSF) comportant des erreurs ou incomplets : vérifier que les rapports de CSF ont été réalisés correctement, les compléter ou les reprendre si nécessaire et les saisir dans Présage avant de les transmettre pour validation à la DRFIP ;
 - Réaliser les contrôles de service fait FSE des opérations réalisées en 2014 : remplir le rapport de contrôle de service fait, en réalisant un contrôle sur les aspects qualitatifs (contrôle des indicateurs, échantillonnage des pièces justificatives) et sur les aspects financiers (contrôles de l'éligibilité des dépenses au regard de la réglementation européenne et nationale, contrôle des autres subventions perçues) ;
 - Effectuer les visites sur sites pour s'assurer du respect des obligations européennes ou pour obtenir les pièces manquantes dans un souci de rapidité ;
 - Saisir les informations sur le logiciel Présage ;
 - Archiver les dossiers.

Profil : Diplôme en gestion, comptabilité, management de projets européens, droit ou économie apprécié.
Expérience sur des fonctions similaires souhaitée – niveau III -

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 novembre 2015

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emploi des attachés territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

Article 3 :

Si ces emplois ne pouvaient être pourvus par des candidats titulaires de la Fonction Publique, ils pourraient être occupés par des agents contractuels disposant de l'expérience professionnelle et de la formation nécessaire pour les occuper.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique A510 - Chapitre 012 - Fonction 020 - Nature 64111 ou par défaut, 64131.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources humaines
Moyens généraux - Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Jean-Pierre GIORGI

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER